

# Fiche de Données de Sécurité

## LOK 2603



# AEROCHEM

### 1. Identification

|  |   |
|--|---|
| <b>Nom du produit</b>                                | LOK 2603  |
| <b>Code du produit</b>                               | RALOK26031000ML; RALOK2603250ML; RALOK260350ML  |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                | Aucun.  |
| <b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b> | Résines anaérobies à fixation forte, pièces sans jeu avec légère contamination.   |
| <b>Fabricant</b>                                     | AEROCHEM Inc.<br>5977, autoroute Transcanadienne<br>Pointe-Claire, QC<br>H9R 1C1<br>Canada<br><br>Informations générales : 1-888-592-5837<br><br>www.aerochem.ca<br>info@aerochem.ca  |
| <b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>          | Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC)<br>Centre antipoison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900<br>BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB)<br>ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez.<br>INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine (pour le transport) |

### 2. Identification des dangers

|               |   |
|---------------|---|
| <b>Résumé</b> | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. |
|---------------|---|

#### SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)

Sensibilisation cutanée (Catégories 1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Irritation des voies respiratoires (Catégorie 3)

#### DANGER

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

P260 : Ne pas respirer les vapeurs.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

### 3. Composition/information sur les composants

| Nom chimique                    | CAS             | Teneur en % en masse |
|---------------------------------|-----------------|----------------------|
| Méthacrylate d'hydroxypropyle   | 27813-02-1      | 45 - 50 %            |
| Acrylate d'uréthane aliphatique | Urethane No CAS | 5 - 10 %             |
| Acide acrylique                 | 79-10-7         | 5 - 10 %             |
| 1-Acétyl-2-phénylhydrazine      | 114-83-0        | 0.1 - 1 %            |
| Hydroperoxyde de cumène         | 80-15-9         | 0.1 - 1 %            |

**Note:** Aucun numéro de CAS n'a été fourni pour l'ingrédient Acrylate d'uréthane aliphatique (Urethane No CAS) sur la FDS du fournisseur.

### 4. Premiers soins

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>Inhalation</b>      | Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.   |
| <b>Voie cutanée</b>    | Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.   |
| <b>Voie oculaire</b>   | IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.   |
| <b>Ingestion</b>       | NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner à boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.   |
| <b>Autre</b>           | Aucune information disponible.  |
| <b>Symptômes</b>       | Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une sévère irritation et des brûlures à la peau. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Peut causer une réaction allergique de la peau.   |
| <b>Note au médecin</b> | Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. |

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>           | Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.  |
| <b>Dangers spécifiques du produit</b>          | Ininflammable. Peut être combustible à haute température.  |
| <b>Équipements de protection spéciaux</b>      | Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques. |
| <b>Précautions spéciales pour les pompiers</b> | Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.    |

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.  |
| <b>Précautions relatives à l'environnement</b>                                   | Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.   |
| <b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>                    | Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |

## 7. Manutention et stockage

|   |   |
|---|---|
| <b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>                | Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. |
| <b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b> | Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Entreposer dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité, du gel et des variations de température extrêmes.   |
| <b>Température de stockage</b>  | 5 à 35°C (41 à 95°F)  |

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|  |   |       |                    |
|--|---|-------|--------------------|
| <b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>   | Aucune valeur de DIVS n'est reportée.   |       |                    |
| Méthacrylate d'hydroxypropyle  | VECD  | 3 ppm | Autre              |
|  | VEMP (8h)   | 1 ppm | Autre              |
| Acide acrylique  | VEMP (8h)   | 2 ppm | ACGIH (Pc), BC, ON |
|  |   | 2 ppm | RSST (Pc)          |
| Hydroperoxyde de cumène  | VEMP (8h)   | 1 ppm | US AIHA            |
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>   | Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.  |       |                    |
| <b>Mesures de protection individuelle</b>  |   |       |                    |
| <b>Yeux</b>  | Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.   |       |                    |
| <b>Mains</b>   | Porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.   |       |                    |
| <b>Peau</b>  | L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.  |       |                    |
| <b>Voies respiratoires</b>   | Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. |       |                    |
| <b>Pieds</b>   | Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.  |       |                    |
|  <br>Lunettes anti-éclaboussures    Gants de nitrile |   |       |                    |

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                             |                                |  |                  |
|-----------------------------|--------------------------------|--|------------------|
| <b>État physique</b>        | Liquide                        | <b>Inflammabilité</b>                            | Ininflammable.   |
| <b>Couleur</b>              | Vert                           | <b>Limite d'inflammabilité</b>                   | N.Dis.           |
| <b>Odeur</b>                | Caractéristique                | <b>Point d'éclair</b>                            | N.Dis.           |
| <b>Seuil olfactif</b>       | N.Dis.                         | <b>Température d'auto-inflammation</b>           | N.Dis.           |
| <b>pH</b>                   | N.Dis.                         | <b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>  | N.Dis.           |
| <b>Point de fusion</b>      | N.Dis.                         | <b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b> | Non              |
| <b>Point de congélation</b> | N.Dis.                         | <b>Densité de vapeur</b>                         | N.Dis. (Air = 1) |
| <b>Point d'ébullition</b>   | N.Dis.                         | <b>Densité relative</b>                          | N.Dis. (Eau = 1) |
| <b>Solubilité</b>           | Légèrement soluble dans l'eau. | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>      | N.Dis.           |

|  |        |                                     |        |
|--|--------|-------------------------------------|--------|
| <b>Taux d'évaporation</b>  | N.Dis. | <b>Température de décomposition</b> | N.Dis. |
| <b>Tension de vapeur</b>   | N.Dis. | <b>Viscosité</b>                    | N.Dis. |
| <b>% de volatilité</b>   | N.Dis. | <b>Masse moléculaire</b>            | S.O.   |
| N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi |        |                                     |        |

## 10. Stabilité et réactivité

|   |  |
|---|--|
| <b>Réactivité</b>   | Aucune information disponible pour ce produit.   |
| <b>Stabilité chimique</b>   | Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.   |
| <b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b> | Une réaction dangereuse ne se produira pas.  |
| <b>Conditions à éviter</b>  | Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter l'humidité, la lumière du soleil, la chaleur et le gel.  |
| <b>Matériaux incompatibles</b>  | Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les agents réducteurs forts (comme le potassium, le sodium, le lithium, les hydrures de métaux), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates). |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>                            | Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.  |

## 11. Données toxicologiques

|   |  |
|---|--|
| <b>Mesures numériques de la toxicité</b>        | <p>Méthacrylate d'hydroxypropyle</p> <p>Ingestion &gt;2000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Peau &gt;5000 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Acide acrylique</p> <p>Ingestion 357 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation 3.6 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau 640 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Acrylate d'uréthane aliphatique</p> <p>Ingestion &gt;2000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Peau &gt;2000 mg/kg Lapin DL50</p> <p>1-Acétyle-2-phénylhydrazine</p> <p>Ingestion 270 mg/kg Souris DL50</p> <p>Hydroperoxyde de cumène</p> <p>Ingestion 382 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation 1.4 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau 500 mg/kg Rat DL50</p>  |
| <b>Voies d'exposition probables</b>             | Peau, yeux, inhalation, ingestion.   |
| <b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b> | <p><b>Voie oculaire</b> Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. L'acide acrylique (CAS no 79-10-7) est fortement corrosif pour les yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné des résultats d'irritation.</p> <p><b>Voie cutanée</b> Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. L'acide acrylique (CAS no 79-10-7) est fortement corrosif sur la peau de lapin (OCDE 404). Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.</p> <p><b>Voie respiratoire</b> Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'exposition prolongée peut causer des maux de tête, de la somnolence et des nausées.</p> <p><b>Voie orale</b> Peut être nocif par ingestion. Peut causer une irritation gastro-intestinale et des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.</p> |

|  |   |
|--|---|
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                               | Peut causer une réaction allergique de la peau. Le méthacrylate d'hydroxypropyle (CAS no 27813-02-1) n'est pas vraiment un sensibilisateur selon des études chez les souris (OCDE 429). Cependant, une faible réponse de sensibilisation a été observée chez l'animale et une sensibilisation croisée avec d'autres composés de méthacrylate ou d'acrylate a été observée chez les animaux et les humains (OCDE 2008). L'hydroperoxyde de cumène (CAS no 80-15-9) est connu pour avoir un potentiel de sensibilisation de la peau chez l'humain (TONEX). Il est raisonnable de mentionner que l'ingrédient Acrylate d'uréthane aliphatique (Urethane No CAS), qui est un composé de la famille des acrylates, peut causer de la sensibilisation cutanée. Une étude rapporte de la sensibilisation cutanée chez une travailleuse qui utilisait un adhésif contenant du 1-Acétyle-2-phénylhydrazine (CAS no 114-83-0). Des tests cutanés fermés (patch) ont donné une réponse positive. |
| <b>Classification CIRC / NTP</b>   | Aucun ingrédient n'est répertorié.  |
| <b>Cancérogénicité</b>   | Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.   |
| <b>Mutagène</b>  | Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.   |
| <b>Toxicité sur la reproduction</b>  | Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>  | Le système respiratoire.  |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> | Aucun organe cible n'a été répertorié.  |
| <b>Effets d'interaction</b>  | Aucune information disponible.  |
| <b>Autres informations</b>   | Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les poussières et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.  |

## 12. Données écologiques

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Toxicité écologique</b> | <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 3.9 mg/L; 96 h (CAS no 80-15-9) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation) CE50 18.8 mg/L; 48 h (CAS no 80-15-9) OECD 202</p> <p>Plante aquatique - Algue verte, Scenedesmus subspicatus CE50 3.1 mg/L; 72 h (CAS no 80-15-9) OECD 201</p> <p>Poisson marin - Scophthalmus maximus - Turbot CL50 833 mg/L; 96 h (CAS no 27813-02-1)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnie Magna - eau douce CE50 &gt;143 mg/L; 48 h (CAS no 27813-02-1)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 27 mg/L; 96 h (CAS no 79-10-7)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnie Magna - eau douce CE50 95 mg/L; 78 h (CAS no 79-10-7)</p> <p>Plante aquatique - Algue verte, Desmodesmus subspicatus CE50 0.205 mg/L; 72 h (CAS no 79-10-7)</p> |
| <b>Persistance</b>         | Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.   |
| <b>Dégradabilité</b>       | Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).  |
|                            |   |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de <3 et/ou FBC <500).                                       |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée à faible dans le sol. |
| <b>Autres effets nocifs</b>         | Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.   |

### 13. Données sur l'élimination

|  |   |
|--|---|
| <b>Contenant</b><br> | Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes. |
|--|---|

### 14. Informations relatives au transport

|   |   |
|---|---|
| <b>Numéro ONU</b>                                   | UN 1760   |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique)  |
| <b>Dangers environnementaux</b>                     | Ce produit ne contient pas de polluant marin.   |
| <b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>     | Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadiens. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs (bouteilles de plastique, verre ou métal) contenant ≤ 1L chacun. |

#### TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)

|   |   |
|---|---|
| <b>Classe(s) relative(s) au transport</b> | <br>Classe 8 |
| <b>Groupe d'emballage</b>                 | II  |
| <b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>   | 154   |

#### IMO/IMDG - Transport Maritime International

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>Classification</b> | UN 1760. LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique). Classe 8, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-A, S-B |
|-----------------------|---|

#### IATA - Association Aérienne internationale de Transport

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>Classification</b> | UN 1760. LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique). Classe 8, GE II. |
|-----------------------|---|

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

| Nom chimique                    | CAS             | LCPE | LIS | LES | INRP |
|---------------------------------|-----------------|------|-----|-----|------|
| Méthacrylate d'hydroxypropyle   | 27813-02-1      |      | X   |     |      |
| Acrylate d'uréthane aliphatique | Urethane No CAS |      | X   |     |      |
| Acide acrylique                 | 79-10-7         | X    | X   |     | X    |
| 1-Acétyl-2-phénylhydrazine      | 114-83-0        |      | X   |     |      |
| Hydroperoxyde de cumène         | 80-15-9         |      | X   |     | X    |

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

| Nom chimique                    | CAS             | TSCA | CER<br>CLA | EPCRA<br>313 | EPCRA<br>302/304 | CAA<br>112(b)<br>HON | CAA<br>112(b)<br>HAP | CAA<br>112(r) | CWA<br>311 | CWA<br>Prio. |
|---------------------------------|-----------------|------|------------|--------------|------------------|----------------------|----------------------|---------------|------------|--------------|
| Méthacrylate d'hydroxypropyle   | 27813-02-1      | X    |            |              |                  |                      |                      |               |            |              |
| Acrylate d'uréthane aliphatique | Urethane No CAS | X    |            |              |                  |                      |                      |               |            |              |
| Acide acrylique                 | 79-10-7         | X    | X          | X            |                  | X                    | X                    |               |            |              |
| 1-Acétyl-2-phénylhydrazine      | 114-83-0        | X    |            |              |                  |                      |                      |               |            |              |
| Hydroperoxyde de cumène         | 80-15-9         | X    | X          | X            |                  | X                    |                      |               |            |              |

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

### Autres réglementations

SIMDUT 1988



D2B

E

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

Classe E : Matières corrosives

HMIS

NFPA



## 16. Autres informations

|   |   |
|---|---|
| <b>Date<br/>(AAAA-MM-JJ)</b>  | AEROCHEM Inc. 2015-05-08  |
| <b>Version</b>  | 01  |
| <b>Autres informations</b>  | <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li> <li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="http://www.ncbi.nlm.nih.gov">www.ncbi.nlm.nih.gov</a></li> <li>- Toxicological Review, Integrated Risk Information System (IRIS), USA Environment Protection Agency, <a href="http://www.epa.gov/iris">www.epa.gov/iris</a></li> </ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists<br/> AIHA: American Industrial Hygiene Association<br/> HMIS: Hazardous Materials Identification System<br/> NFPA: National Fire Protection Association<br/> OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)<br/> NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health<br/> NTP: National Toxicology Program<br/> RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)<br/> CIRC: Centre international de recherche sur le cancer<br/> DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé<br/> SGH: Système général harmonisé<br/> SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail<br/> VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)<br/> VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> |
| <b>Produit par</b><br><br>Une vision globale de la prévention! | <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>   |